

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
25 septembre 2025**

Date de convocation : 19/09/2025

Date d'affichage : 19/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinque septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER - Olivier LE BIHAN — Delphine PRIGENT — Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE – Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE –

à l'exception de : Eric LE DUFF - Sébastien LE LEZ - Jean-François SALAUN - Valérie QUERE - Philippe MONNIER

Procurations :

Eric LE DUFF pour Grégory HELLIO

Marlène ILHEU pour Olivier LE BIHAN (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Laurent PHILIP

Jean-François SALAUN pour Roger GUILLOU

Valérie QUERE pour Edwige VAN GAALEN

Un absent sans procuration : Philippe MONNIER

Jean-Paul JACQ a été élu secrétaire de séance.

7-1 Convention entre la Commune et l'EHPAD de Mestioual pour la mise à disposition du parking de l'Ehpad le 27 septembre 2025 pour l'animation « Souvenirs d'antan »

Nadine PLUCHON, Adjointe aux Affaires Sociales, présente le projet de l'animation intergénérationnelle « Souvenirs d'antan » du CCAS en lien avec la Direction de l'EHPAD de Mestioual. Cette manifestation a déjà eu lieu en 2024. Elle est organisée sur le site de l'EHPAD (propriété privée). Il y a lieu de signer une convention avec le gestionnaire de l'établissement pour préciser les responsabilités des partenaires.

Le projet de convention a été transmis aux Membres du Conseil et est annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID: 029-212900302-20250925-CM20250971-DE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve, par 26 voix pour et 0 contre, les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.



Fait à CLEDER, le 30/09/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Noël EDERN". It is written over a stylized, swooping line that starts from the left and ends with a vertical tick mark on the right.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication